

REUNION GROUPE DE TRAVAIL GIRE

17/04/2024 EN LIGNE 10H – 11H30

PARTICIPANTS

- Rabefeno Jean Berthin – ONG RIF
- Rajerimanana Joro – GRET Madagascar
- Rakotomalala Alain Heritiana – Consultant Indépendant
- Rakotoniaina Sylvie – Coopération Région Nouvelle Aquitaine / Région Itasy
- Rakotovo Volaso – GRET Madagascar
- Ramananjahary Yvon Lantonirina – Helvetas Madagascar
- Ramonjanalisoa Nivolalaina – Programme Eaurizon
- Randrianasolo Nancia – GESCOD
- Voahanginirina Hélène – ONG CCD
- Beaumont Garance – ONG Ran'Eau

RETOURS D'EXPERIENCES : LES PLANS OU SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET LES WUMPS

1. RETOUR D'EXPERIENCES DE L'ONG RIF

Monsieur Rabefeno a pris la parole pour un retour d'expérience de l'ONG RIF. L'ONG RIF est une nouvelle organisation, créée il y a une année et demi. Actuellement, l'ONG porte un projet visant à élaborer un schéma d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau (SAGE) du bassin versant de KATSAOKA (district d'Arivonimamo, région de l'Itasy). L'ONG RIF a mis en place un plan d'action pour réaliser ce schéma intégré dans la stratégie quinquennale.

Le SAGE présente plusieurs avantages :

- offre une vision à long terme de la GIRE ;
- implique la collaboration de différentes parties prenantes ;
- permet de gérer les conflits potentiels entre les différents utilisateurs et secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie, l'approvisionnement en eau potable et la préservation de l'environnement ;
- intègre des mesures de préservation et de restauration des ressources naturelles ;
- inclut des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- fournit un cadre stratégique pour orienter les décisions et les investissements à l'échelle du bassin versant.

En résumé, élaborer un SAGE dans le cadre d'un projet d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau d'un bassin versant permet de promouvoir une gestion durable, équitable et efficace de l'eau, en répondant aux besoins des différents usagers tout en préservant l'environnement et en renforçant la résilience aux défis futurs tels que les changements climatiques.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1) Créer un Comité de Bassin en conformité avec le cadre légal et réglementaire pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau.

- 2) Élaborer de manière collaborative, avec la participation active des communes, du comité de bassin, des parties prenantes locales et des entités concernées, un Schéma d'Aménagement et de Gestion intégrée des Ressources en Eau pour le bassin versant de Katsaoka.

QUESTIONS-REPOSES

- Q Avez-vous déjà des pistes pour la réalisation des plans et sous projets ? Existents-ils des mécanismes régionaux ou locaux pour la mise en œuvre des plans ?
- R Notre organisation existe depuis un an. Nous avons élaboré le plan mais la réalisation des sous-projets nécessite des financements.
- Q Je vous recommande de lire le cahier de capitalisation « Quand Gire rime avec Agir ». Autour du lac Itasy, un des grands soucis rencontrés est la pérennisation des démarches, même lorsque nous disposons de financement. Il est nécessaire que les parties prenantes intègrent et adoptent la démarche. Ainsi, comment avez-vous fait pour intégrer toutes les parties prenantes ?
- R Par rapport à l'intégration des parties prenantes, cela est déjà quelque chose que nous devrions faire : contacter les autorités locales et les représentants des ministères concernées et surtout les représentants des communautés et des sociétés civiles et tous les acteurs concernés par le Bassin Versant. Nous allons les contacter et leurs expliquer les démarches afin de les intégrer dans le projet. Le schéma directeur n'est pas encore validé à tous les niveaux, car nous sommes actuellement uniquement en phase d'élaboration des schémas.

2. RETOUR D'EXPERIENCES L'OPCI VOLAMENA - MAEVATANANA

Mme Randrianasolo a présenté le plan d'aménagement du bassin versant d'Andriba. Ce bassin versant alimente le barrage de captage pour le réseau d'adduction en eau potable gravitaire du chef-lieu de la commune rurale d'Andriba. Andriba est l'une des communes rurales membre de l'Organisme Publics de Coopération Intercommunale ou OPCI Volamena à Maevatanana. L'OPCI est mis en œuvre de manière opérationnelle par le Grand Est Solidarité Coopération pour le Développement (GESCOD).

Avant de procéder à l'élaboration du plan d'aménagement, un diagnostic a été effectué au niveau de la commune et au niveau des bénéficiaires pour leur informer et afin de récolter des informations sur leurs vision du projet. Par ailleurs, le but était aussi de clarifier l'engagement participatif de chacun sur les travaux d'aménagement.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU BASSIN VERSANT D'ANDRIBA

Le bassin versant d'Andriba se situe à environ 8km du chef-lieu de la commune. Il s'étend sur une surface de 19,1 hectares à une altitude maximum de 1029 mètres. Le captage se situe à une altitude de 939 mètres. La pente moyenne est de 17% et le bassin versant est orienté vers le sud. Le terrain est privé (terrain non domaniale).

Le bassin versant est par ailleurs constitué de deux micros ou sous-bassin versant, le premier de 1286 mètres de périmètre et 9,18 hectares de surface ; le second de 1335 mètres de périmètres et 9,80 hectares de surface.

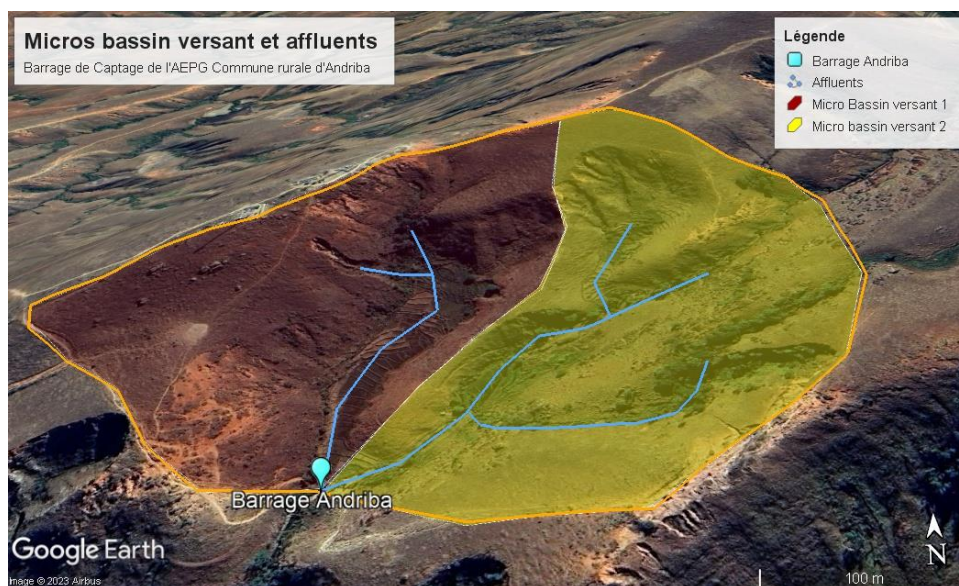


Figure 1 : Micros / sous-bassins versants du bassin versant d'Andriba (GESCOD)

OCCUPATION DU SOL ET ENJEUX

Le bassin versant est principalement occupé par des savanes herbeuses. Des rizières sont présentes en amont du barrage de captage. Les pentes du bassin versant sont propices aux glissements de terrain.

Par ailleurs, le bassin versant est une zone de pâturage pour les bœufs. Les feux de brousses y sont fréquents et les habitants des alentours effectuent leur lessive dans le barrage.

DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

La carte suivante montre la limite des trois périmètres de protection : périmètre de protection immédiat (106 m²) ; périmètre de protection rapproché (7 709 m²) ; périmètre de protection éloigné (18 hectares).

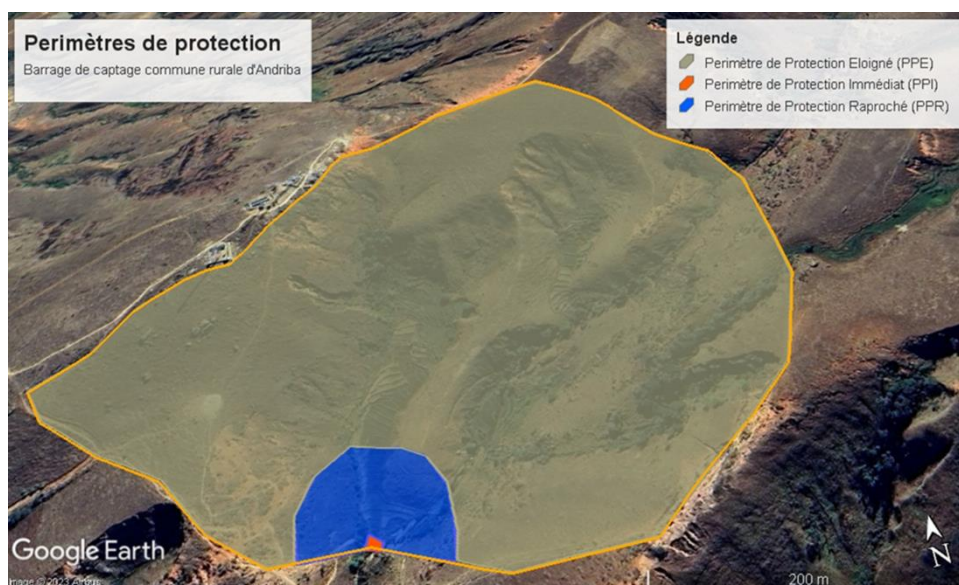


Figure 2 : Périmètres de protection du bassin versant d'Andriba

Ainsi, il est strictement interdit d'effectuer des lessives au niveau du barrage et il est primordial de clôturer la zone de captage.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Avec l'approbation du propriétaire du terrain, des arbres de construction comme l'Acacia et des Eucalyptus vont être planter sur le bassin versant dans les périmètres de protection éloignés comme suit :

Tableau 1 : Reboisement du bassin versant d'Andriba

Plants	PPI	PPR	PPE	Zone concernée	rôle	Nature du sol
<i>Acacia auriculiformis</i> <i>Acacia dealbata</i>		X	X	Partie en pente	-bois de chauffe -Gestion de la Fertilité du sol Bois de construction	S'adapte à tous différents types de sol
Vétiver		X	X	-Dans la zone d'éboulement -En ligne suivant la courbe de niveau	-protection antiérosif. -production d'huile essentielle -alimentation des bœufs	Tout le type du sol.
<i>Eucalyptus sp</i>			X	Partie en pente	-Bois de construction -bois d'énergie	S'adapte aux différents types de sol

Un grand pare-feu sera mis en place autour du reboisement. Des panneaux de défense d'entrée dans le périmètre de protection immédiat seront installés.

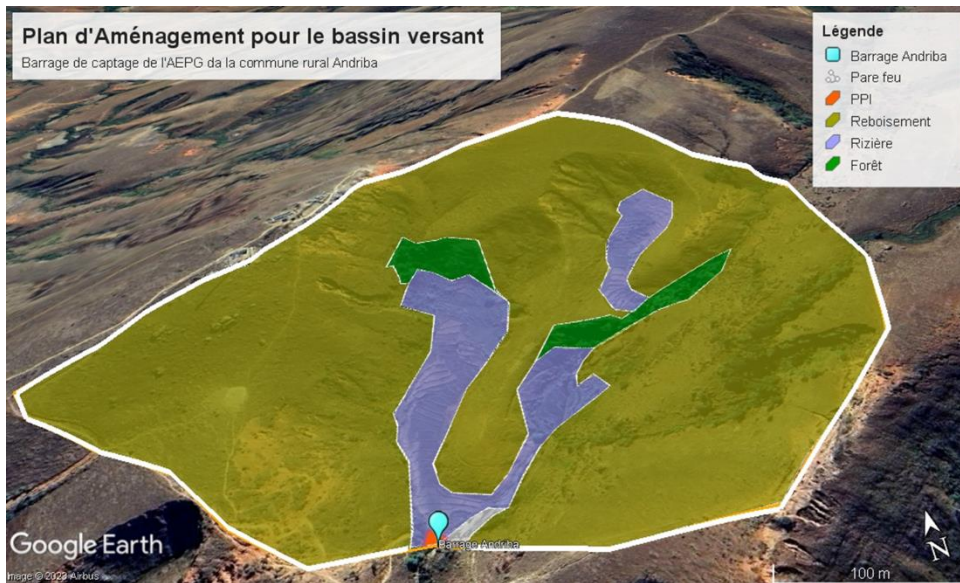


Figure 3 : Plan d'Aménagement du bassin versant d'Andriba

Par ailleurs, une association de lutte contre le feu de brousse sera créer et un règlement de protection du bassin versant sera élaboré en partenariat avec la commune et les bénéficiaires. Finalement, un comité de bassin devra être créer afin de suivre les activités.

ORGANISATION DU REBOISEMENT

Compte tenu de l'étendue du bassin versant, l'OPCI, la commune et les bénéficiaires avaient initialement décidé de diviser le programme de reboisement en quatre années.

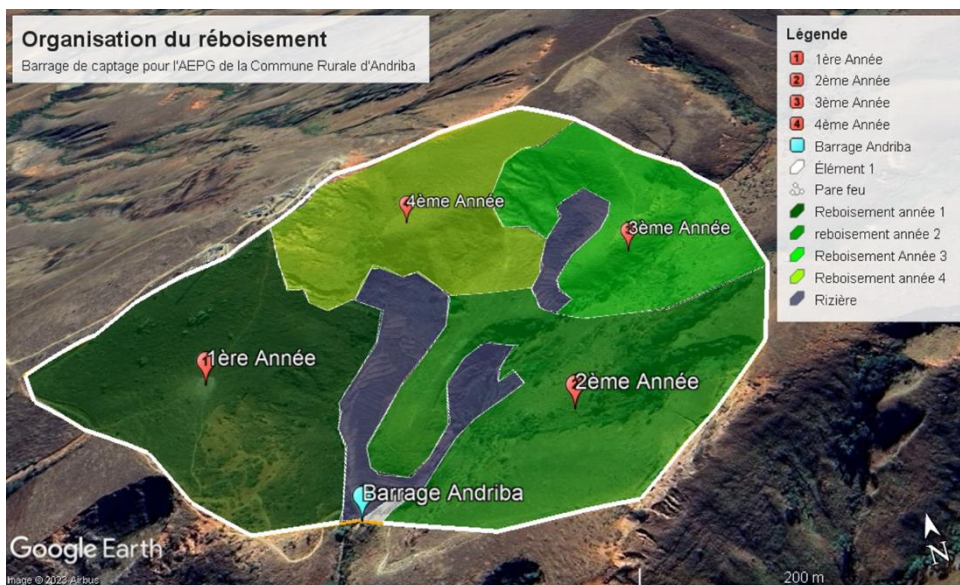


Figure 4 : Organisation du reboisement prévue initialement

Or, la réalisation des reboisements a fait face à des blocages : notamment le manque de motivation des bénéficiaires pour les travaux à effectuer. Plus spécifiquement, les bénéficiaires souhaiteraient être motivés de manière monétaire.

L'OPCI a alors voulu motiver les écoliers lors des campagnes de reboisement annuelles par l'organisation de transports et la distribution de collations.

QUESTIONS-REPOSES

- Q Avez-vous eu besoin de négocier avec la commune ou les bénéficiaires ? et si oui, comment ?
Notamment concernant la question des lessives dans le barrage ?
- R La question des lessives avait déjà été négociée avec la commune. Pour arrêter les lessives illégales dans le barrage, la commune a cherché des personnes pouvant effectuer des lessives dans les environs. La commune a maintenant installé les panneaux d'interdiction de lessives dans le barrage et a discuté avec les personnes faisant auparavant les lessives dans le barrage pour leur expliquer les raisons de cette interdiction.
- Q Qui assure le suivi des plantations sur le périmètre de protection ?
- R Il n'existe pour l'instant pas encore de suivi car le reboisement a été bloqué dû au manque de motivation des bénéficiaires. Les premières plantations d'arbres sont prévues pour l'année prochaine (2025). Malheureusement, nous devrions déjà être entrain de préparer ces reboisements mais nous avons l'impression que la commune et les participants sont entrain de reculer.
- Q Il est prévu que le projet dure combien de temps ? Lors de la présentation vous disiez « on » mais qui est « on » ? Qui décide des mesures à prendre dans le plan d'aménagement ?
- R Il s'agit actuellement d'un projet pilote et l'OPCI Volamena n'a pas encore effectué de gestion de Bassin Versant donc nous ne sommes pas certains du temps nécessaire. Initialement, nous avons prévu que la réalisation des reboisements prendrait quatre ans. Cependant, compte tenu de la réticence des communes et des difficultés rencontrées, il est possible que cela prenne plus de temps.
- Le « on » utilisé représente l'OPCI de Volamena, l'intercommunalité composée des maires des communes concernées par le projet pilote (le réseau d'Andriba). Nous espérons que l'intercommunalité s'étende vers d'autres communes.
- Les règles d'interdiction, de disciplines et de bonnes pratiques ont été établies avec les maires des communes concernées et les villageois.
- Q Existe-il déjà un comité de bassin versant ? Dans le cadre du projet GIRE SAVA, nous avons aussi rencontré des problèmes de compréhension des bénéficiaires par rapport aux projets de développement comme la GIRE. A Madagascar, la plupart des gens pensent que "projet" veut obligatoirement dire "argent". Nous avons été confrontés à la réticence des bénéficiaires à participer au projet sans motivation financière dans notre zone d'intervention. Nous avons un peu forcé les choses en impliquant certaines personnes dans la collecte des données. Cela n'a pas résolu le problème mais cela a aidé ces personnes à comprendre les enjeux du projet et à se sentir concernés par le problème de l'eau. Ils ont pu comprendre qu'ils étaient en fait bénéficiaires et non les techniciens. Nous nous attendons à ce qu'il y a une sorte d'auto-sensibilisation au sein de la communauté. Comment pensez-vous motiver les écoliers ? Finalement, le jeu de rôle développé par le programme Eaurizon pour être une technique de sensibilisation intéressante pour le bassin versant d'Andriba.
- R Merci pour ce partage. Nous n'avons pas encore de comité de bassin, mais commençons à y réfléchir petit à petit. Concernant les écoliers, nous pensons les motiver à travers des transports collectifs organisés de la commune vers le site de reboisement et la distribution de collations.
- Q Est-ce que le terrain du bassin versant est domanial ou s'agit-il d'une zone privée ?

- R Le terrain du bassin versant appartient à un propriétaire mais le propriétaire ne crée pas d'obstacles au reboisement. Il est cependant important que ce propriétaire évite les feux pour ne pas créer de feu de brousse.

Remarque : Dans un bassin versant de la région Amoron'i Mania, nous faisons face à une situation similaire avec une seule personne propriétaire du terrain. Cette personne était initialement d'accord des aménagements prévus, mais par la suite n'a pas suivi les règles établis et a causé des dégâts.

3. RETOUR D'EXPÉRIENCES HELVETAS MADAGASCAR

Le Water Use Master Plan (WUMP) est un concept propre à Helvetas développé vers 2010. Initialement les WUMPs ont été testés au Népal. Par la suite, Helvetas a essayé l'approche à Madagascar en 2014. Il a fallu presque six ans pour imprégner l'approche du contexte malagasy et l'adapter aux besoins locaux. L'approche a aussi été simplifiée.

L'objectif des WUMPs est de développer un plan d'action cohérent pour l'usage de l'eau, qu'elle soit potable, d'agriculture, d'irrigation, des rivières, de ruissellement, etc. L'intérêt des WUMPs repose dans leur simplicité. De plus, leur conception est similaire à celle du volet eau, assainissement et hygiène dans les plans de développement communal et permet d'appuyer les communes.

La démarche d'élaboration des WUMPs est la suivante : consultation publique au niveau communautaire, collecte d'information au niveau des fokontany (occupation du sol, utilisation de l'eau, risques, impacts négatifs, pressions, etc.). Ces informations sont collectées à travers des réunions, via l'élaboration de cartes, par des tableaux etc. A la fin, cela permet de créer un plan d'action sur l'ensemble du bassin.

L'étude initiale peut prendre quatre ou cinq mois. Helvetas mobilise des prestataires pour la mise en œuvre des études et des agents accompagnateurs pour la réalisation des actions. Il est important de faire valider chaque étape du WUMP pour la communauté.

A la fin de l'étude un document de 100 à 150 pages est produit qui est soumis à une validation communale. Aujourd'hui, Helvetas réduit les canevas afin de produire des documents « d'uniquement » 50 pages.

Après la validation communale, le document doit aussi être validé aux niveaux supérieurs : Directions Régionales de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène, de l'Environnement et du Développement Durable, etc. ; au niveau des communes, des districts, des représentants des opérateurs économiques, etc.

Le document produit est intégré dans les documents de la commune, tels que le schéma d'aménagement par exemple.

Il est intéressant de produire des WUMPs des communes autour d'un même bassin hydrographique. Par exemple, dans le cas d'un fleuve, il est intéressant que certaines des communes autour aient des WUMPs afin de développer un échantillon du bassin versant avec des modèles de plan d'action sur l'ensemble du bassin.

Une fois le document WUMP produit, il est important que les actions soient développées, telles que : lutte anti-érosion, reboisement, protection des berges, etc. Il s'agit de l'objectif même de la validation régionale : diffuser les différents sous-projets ou actions prévues.

Dans le bassin versant du Sambirano, Helvetas rencontre les mêmes problématiques de réticences, notamment envers le reboisement, de certains bénéficiaires, comme les autres acteurs présents dans ce groupe de travail. Personnellement, avant ces projets, je pensais qu'il était facile de faire du reboisement, mais en fait cela est très

difficile, il s'agit d'un processus complexe. Le reboisement est difficile par le manque de volonté des gens, les pressions liées à la migration, ainsi qu'à cause des questions de domaines (domaniale, privé) et de topographique.

Les processus d'élaboration de WUMPs permettent de connaître la volonté de la communauté et ainsi d'évaluer dès le début du projet quelles actions pourraient être possibles ou pas. Cependant, mêmes avec ces procédures d'élaboration, il nous arrive de produire des WUMPs mais de ne pas réussir à mettre en œuvre les actions prévues les années suivantes. Les bénéficiaires ne sont pas conscients des risques ou des pressions sur le bassin versant, ou ne considère par qu'il est important de le protéger.

Actuellement, Helvetas se concentre sur l'implication des opérateurs économiques : la majorité sont conscients des dégradations des bassins versants et comprennent les risques que cela implique sur leurs productions mais sont jusqu'à maintenant pas suffisamment impliqués dans les WUMPs ou les actions prévues.

En résumé : il est important d'impliquer tout le monde et de vulgariser ces documents comme outils de prise de décision pour les autorités ou les dirigeants. Il s'agit d'une approche intéressante mais qui présente encore de nombreux défis.

QUESTIONS-REPNSES

Q Donc le WUMP est un document pour la Commune ou pour Helvetas ?

R Il s'agit tout d'abord d'une approche qui permet d'avoir un plan directeur GIRE et qui amène à avoir un document (qui s'appelle WUMP) qui appartient à la commune. Le document WUMP ne reflète pas uniquement les défis et les besoins de la commune directement concernée par l'étude mais aussi ceux des communes avoisinantes. Je ne pense pas qu'il sera possible de réaliser des études WUMPs dans toutes les communes d'un bassin versant (ici celui de Sambirano), mais uniquement dans certaines communes, permettant d'établir des échantillons dont la taille varie selon celle du bassin versant concerné. Le défi est donc d'essayer d'avoir après un document du bassin versant. Il s'agit de procéder par étapes.

Remarque : en écoutant cette présentation, j'ai identifié des similarités entre les WUMPs et le Contrat Lac de la région Itasy, notamment concernant la conception et la validation. En termes de légitimité, les documents sont au niveau des communes or les maires en tant qu'élu se focalisent sur des documents officiels, type outils ou documents de planification un peu connus (Plan Communal de Développement par exemple). La différence principale se situe sur l'étendue de ces documents. Les WUMPs sont à l'échelle communale, alors que le Contrat Lac touche 10 communes et est donc à l'échelle intercommunale. Concernant l'appropriation, pour s'assurer de la continuité au niveau des élus, nous avons d'abord essayé d'élaborer une charte des responsabilités. Nous souhaitons voir avec l'ANDEA pour une harmonisation au niveau national. En effet, aujourd'hui nous avons la volonté d'impliquer le niveau central pour une harmonisation et continuité, notamment vu qu'à Madagascar les initiatives liées à la GIRE viennent que du niveau communal

Q Les WUMPs paraissent compléter le volet EAH du PCDEAH, mais comment faites-vous pour que la gestion du bassin versant soit intégrée dans les documents existants ?

R Nous souhaitons en effet que le WUMP complète la partie EAH du PCD, mais nous avons pour l'instant pas encore bien défini comment est-ce que cela sera fait, notamment vu que certaines communes ne disposent pas de PCD. Après la validation des processus WUMP, nous impliquons la DREAH pour cadrer le reste de l'étude.

Remarque : Auparavant, les plans sectoriels et autres plans communaux étaient annexés au PCD ainsi, une fois le PCD validé, les plans annexés étaient formalisés. A Madagascar, avec la multiplicité des acteurs de développement présents, nous faisons face à la problématique de multiples plans de développement, spécifiques et généraux. Le Schéma d'Aménagement Communal (SAC) devrait avoir le rôle de coordination et d'harmonisation des plans.

DOCUMENT DE CAPITALISATION

Le groupe de travail n'a pas eu suffisamment de temps disponibles pour travailler sur le document de capitalisation. Une nouvelle version sera envoyée aux membres du groupe de travail.

PROCHAINES ETAPES

- Travail sur le **document de capitalisation** – il est souhaité que les membres du groupe de travail envoient leur **commentaires et suggestions** sur le document de capitalisation ;
- Si les membres du groupe de travail souhaitent travailler sur un document de capitalisation sur la GIRE opérationnelle (techniques et technologies), ils/elles peuvent nous soumettre des propositions ;
- Prochaine réunion du groupe de travail : juin 2024 (*date à confirmer*) à 10h sur le [même lien google meet](#) :
 - Sujet : Comité de Gestion de Bassins Versants
 - Retours d'expériences du COGEBES.